Un déconfinement progressif

Le 24 novembre 2020, le Président de la République a fait de nouvelles annonces concernant le déconfinement qui s'effectuera en 3 phases.

Voici un récapitulatif des 3 étapes qui s'étaleront jusqu'en janvier 2021 :

ÉTAPE 1 - A partir du samedi 28 novembre au matin

- Obligation du port du masque pour les 11 ans et plus dans les :
  - ERP
  - transports
  - 50m aux abords des écoles
  - 50m des gares
  - marchés couverts ou non
- Commerces, librairies, bibliothèques, magasins de vêtements etc…(fermeture 21h) **AUTORISÉS**
- Bars, cafés, restaurants, discothèques, salles de jeux **FERMÉS**
- Musées, conservatoires, lieux d'exposition, parcs à thème, parcs zoologiques **FERMÉS**
- Salle de sport **FERMÉES**
- Services à domicile **AUTORISÉS**
- Le sport dans les lieux clos et les sports collectifs ou de contact en extérieur **INTERDITS**
- courir dans l'espace public ou pratiquer un sport individuel dans un stade ou un terrain de sport découvert, comme par exemple le tennis, l'équitation, l'athlétisme ou le golf **AUTORISÉ**
- Activités extra-scolaires en plein-air **AUTORISÉES**
- Offices religieux **AUTORISÉS** (30 personnes maximum)
- Rassemblement de plus personnes de 6 personnes sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public **INTERDIT**
- Promenades de 3h dans un rayon de 20km **AUTORISÉES**
- Télétravail à **PRIVILÉGIER**

ATTENTION : Le CONFINEMENT et le système de l'ATTESTATION restent en vigueur. Éviter les déplacements et rester chez soi sont les priorités.

ÉTAPE 2 - A partir du mardi 15 décembre (si les chiffres le permettent : environ 5000 contaminations/jour et environ 2500 personnes en réanimation)

- Déplacements **AUTORISÉS**
- Couvre-feu de 21h à 7h du matin sauf le 24 et 31 décembre
- Limitation du nombre de personnes dans une même pièce au même moment
- Salle de spectacle, cinéma **AUTORISÉS**
- Bars, cafés, restaurants et discothèques **FERMÉS**

- Salles de sport **FERMÉES**
- les grands rassemblements et tous les événements festifs dans les salles à louer **INTERDITS**
- les parcs d'attractions, les parcs d'expositions et tous les lieux susceptibles de rassembler un grand nombre de personnes **INTERDITS**

ÉTAPE 3 – A partir du 20 janvier (nouvelles décisions d’ouverture en fonction de la situation)

